

L'intégration de l'approche genre dans les programmations budgétaires

Integrating the gender approach into budget programming

MABCHOUR Asmaa

Doctorante

FSJES, Université Hassan 1er Settat,

Laboratoire de Recherche en Economie et Actions Publiques (LAREAP),

Maroc

mabchourasmaa@gmail.com

AMEDJAR Abderrahim

Enseignant chercheur

Université Hassan 1er SETTAT

Professeur Habilité– l'Ecole Supérieure de Technologie de Berrechid

Laboratoire de Recherche en Economie et Actions Publiques (LAREAP)

Maroc

Date de soumission : 03 /06/2020

Date d'acceptation : 15/07/2020

Pour citer cet article :

MABCHOUR A. & AMEDJAR A. (2020) « L'intégration de l'approche genre dans les programmations budgétaires », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 2 », pp : 975 - 994

Résumé :

De part l'impact des inégalités sociales sur la croissance économique et le développement d'une société, plusieurs pays, y compris le Maroc, ont entrepris des stratégies et des politiques à tous les niveaux: institutionnel, économique, social,... afin de faire face à l'impact de ces inégalités. L'ensemble de ces politiques macroéconomiques a été marqué par l'intégration de l'approche Genre. Parmi ces politiques on cite les programmations budgétaires intégrant la dimension genre.

La mise en pratique de la budgétisation sensible au genre au Maroc a été institutionnalisée dans le cadre des réformes budgétaires axées sur les résultats par le biais de la nouvelle loi organique des finances publiques. Elle implique une évaluation des budgets en intégrant une dimension de genre dans toutes les phases du processus budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité de genre.

Le présent article a pour objectif d'étudier l'intégration de l'approche genre dans le processus des programmations budgétaires au Maroc.

Mots-clés: Approche genre ; égalité ; Budgétisation sensible au genre; LOF; Programmation budgétaire axée sur la performance.

Abstract:

Due to the impact of social inequalities on economic growth and the development of a society, several countries, including Morocco, have undertaken strategies and policies at all levels: institutional, economic, social, etc. in order to deal with the impact of these inequalities. All of these macroeconomic policies have been marked by the integration of the Gender approach. Among these policies, we quote budgetary programs integrating the gender dimension.

The implementation of gender-sensitive budgeting in Morocco has been institutionalized in the context of results-oriented budget reforms through the new organic public finance law. It involves an assessment of budgets by incorporating a gender perspective at all levels of the budget process and by restructuring revenue and expenditure in order to promote gender equality.

The purpose of this article is to analyze the integration of the gender approach in the process of budgetary programming in Morocco.

Keywords: gender mainstreaming; Equality; Gender budgeting; LOF; Performance-based budgeting.

Introduction :

Depuis plusieurs années, on reconnaît l'ampleur des stratégies macroéconomiques pour améliorer le niveau de vie de différents groupes de femmes et leurs émancipations dans le processus du développement. Ces stratégies macroéconomiques peuvent contribuer également à atténuer ou à aggraver les écarts entre les sexes en matière de santé, d'emploi, d'éducation, de protection sociale etc.

Pour corriger ces disparités, un tournant décisif a été opéré avec l'intégration de l'approche Genre dans les politiques macroéconomiques. Le but de cette intégration est de réaliser une meilleure conception de la politique, ainsi, elle a à la fois une double dimension: d'égalité et d'efficacité. En effet, une politique macroéconomique mieux conçue créerait un cercle vertueux dans lequel la politique macroéconomique contribue elle-même à l'atténuation des inégalités entre les sexes et, par conséquent, la réduction des contraintes liées au genre à des résultats macroéconomiques satisfaisants. L'objectif est de promouvoir simultanément les performances de développement et de croissance économique et sociale d'une société.

Dans ce sillage au Maroc et à l'instar de plusieurs pays, la prise en conscience de l'importance de l'intégration de la dimension genre dans toute politique de développement a été concrétisée par des plans d'action et des réformes au niveau institutionnel, stratégique et opérationnel. On peut citer en l'occurrence l'adoption de la nouvelle loi organique des finances qui institutionnalise légalement l'égalité des sexes dans les processus budgétaires au Maroc.

La nouvelle législation précise de façon explicite que l'égalité des sexes doit être tenue en considération dans la détermination des objectifs, des résultats et des indicateurs de performance des budgets de l'Etat. La nouvelle loi organique institutionnalise également l'élaboration du rapport sur le genre en tant que document officiel accompagnant le projet de loi de finances annuel. Il est devenu un important instrument de suivi et de responsabilisation, faisant progresser la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre (BSG) d'une année à l'autre. Ce rapport est produit chaque année en contenant des informations sur les réalisations effectuées dans chaque secteur.

La mise en œuvre efficace de la BSG a le potentiel d'améliorer l'égalité des sexes, d'assurer un sentiment d'équité et de contribuer à une croissance économique inclusive. Elle implique une évaluation des budgets en intégrant une dimension de genre dans toutes les phases du processus budgétaire et en restructurant les dépenses et les recettes dans l'attention de promouvoir l'égalité de genre.

Au niveau de notre travail, nous essayerons de répondre à la problématique suivante : **En quoi consiste l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire au Maroc?** Pour se faire, nous nous intéresserons en premier lieu à présenter le cadre conceptuel de la BSG. En deuxième lieu, nous évoquerons le contexte général de l'adoption des autorités marocaines de la réforme budgétaire qui met en exergue les nouvelles règles d'exécution du budget de l'Etat et qui oriente la culture de la gestion publique vers une gestion axée sur la performance tout en tenant compte la dimension genre. Finalement, nous présenterons le processus de la mise en œuvre des budgets sensibles au Genre au Maroc

1. Cadre conceptuel de la Budgétisation sensible au genre:

Pour pouvoir assimiler le concept: « Gender Budgeting ou le budget genre », il importe d'abord de clarifier la notion de l'approche du « Gender Mainstreaming » du moment que ces deux concepts sont en étroite relation et reposent sur les mêmes principes.

1.1 La notion de «genre» :

Le genre est une notion d'origine anglo-saxonne connu sous le vocable de « Gender » et qui a généré plusieurs expressions en français telles que: sexe social, relations de genre, sexospécificité, rapports sociaux de sexe, égalité entre les sexes, égalité hommes-femmes, etc. C'est un concept qui a vu le jour suite à un long processus de l'engagement féministe visant à lutter contre les discriminations et à changer les situations d'oppression que vivent les femmes. Précisions d'emblée qu'il existe habituellement une confusion entre les concepts "sexe" et "Genre". Le terme sexe fait référence aux catégories du corps humain biologiquement observables entre hommes et femmes, il relève de différences universelles entre eux, des différences qui ne changent ni dans le temps ni dans l'espace, tandis que le terme genre fait référence aux catégories de besoins sociaux, de rôles et de comportements, de chacun des deux sexes au sein de la société (Laqueur T,1990). Par conséquent, le genre est lié à la culture et au temps, et s'accompagne souvent de stéréotypes propres à la société en question (Laure Bereni, et al., 2012). Le tableau N°1 figurant ci-dessous synthétise les différences entre les concepts "sexe" et "Genre".

Tableau N°1 : Tableau comparatif entre les différentes spécificités du sexe et celles du genre

Spécificités du sexe	Spécificités du genre
Naturelles	Culturelles/ sociologiques
Innées et déterminées biologiquement	Acquises par le biais de la socialisation
Concernent les individus	Concernent la société et les institutions
Invariables	Varié selon le temps et l'espace
Renvoient aux qualités de féminité et de masculinité	Déterminées par les lois et les normes sociologiques et culturelles dominantes ainsi que par l'éducation familiale et scolaire

Source: Auteurs

1.2. Le concept de «gender mainstreaming»

Le gender mainstreaming ou l'approche intégrée a été clairement établi, par plusieurs pays et organisations à l'échelle internationale (les Nations unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et bien d'autres), comme la meilleure stratégie de promotion de l'égalité des sexes par le biais de la plate-forme d'action de la quatrième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes tenue en 1995 en Pékin (Marion Meesters, 2009). La nécessité de veiller à ce que l'attention portée à la dimension de genre fasse partie intégrante dans tous les domaines et les politiques du développement de la société.

Le Conseil de l'Europe (2004), définit le gender mainstreaming ou approche intégrée de la dimension de genre comme: *«la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.»*

Le gender mainstreaming n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen, une stratégie à long terme, ayant pour finalité l'atteinte de l'ultime objectif: promouvoir l'égalité entre les hommes et femmes. C'est une méthode qui vise à ce que les politiques publiques soient établies et mises en œuvre en prenant en considération les différences et les éventuelles inégalités qui existent entre sexes (M. Pasteel & all., 2008) .

L'approche intégrée de la dimension de genre place les questions d'égalité des sexes au centre des décisions politiques, des plans d'action, des budgets des programmes et projets de développement, ainsi qu'au centre des structures et des processus institutionnels. Elle consiste à amener les perceptions, l'expérience, les connaissances et les intérêts des femmes comme ceux des hommes pour influencer sur l'élaboration des politiques, la planification et la prise de décision.

L'intégration peut révéler la nécessité de modifier les objectifs, les stratégies et les actions visant à garantir que les femmes et les hommes puissent influencer, participer et bénéficier des programmes et projets de développement. Elle peut nécessiter des changements dans les organisations en termes de structures, procédures et cultures, et peut également créer des environnements organisationnels propices à la promotion du genre égalité. Comme elle nécessite l'implication de tous les acteurs.

1.3. La budgétisation sensible au genre ou le gender budgeting :

Comme nous avons stipulé dans la partie précédente, depuis la conférence de Beijing tenue en 1995, l'intégration de la dimension de genre est devenue une stratégie reconnue à l'échelle internationale pour atténuer les inégalités des sexes et doit être intégrée dans toutes les politiques publiques de développement et bien évidemment dans les politiques des finances publiques.

Le Programme d'action de Pékin fait explicitement référence à *«l'intégration d'une perspective de genre dans les décisions budgétaires sur les politiques et les programmes, ainsi qu'au financement adéquat de programmes spécifiques pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes»*. Plus de 60 pays ont mis en pratique des initiatives de budgétisation sensible au genre (Budlender et Hewitt, 2003).

Le Conseil de l'Europe définit le gender budgeting comme étant: *«une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes »*.

Elson & Sharp (2010), précisent que la budgétisation sensible au genre est *«unique dans sa capacité à aller au-delà des nouvelles lois et politiques pour se concentrer sur les ressources nécessaires à leur mise en œuvre»*. Ces auteurs ajoutent que cette technique permet à la fois de se concentrer sur la pauvreté ainsi que sur l'égalité de genre.

Budlender (2009) de son côté stipule que la budgétisation sensible au genre peut aider en parallèle avec d'autres interventions à renforcer l'égalité de genre.

De ces définitions on constate que le budget sensible au genre (BSG), le gender budgeting ou l'incorporation de l'Intégration de l'Egalité de Genre dans la planification budgétaire, constitue donc l'instrument qui permet d'évaluer et de mesurer l'effort budgétaire étatique en matière d'égalité de genre.

Du moment que les orientations budgétaires reflètent des choix gouvernementaux politiques, économiques, sociaux, ... elles ont des retombées sur les différentes composantes de la population (femmes, hommes, filles et garçons) d'une société et également sur les inégalités comme les progrès économiques, sociaux, politiques, culturels. Les BSG consistent donc à traduire les budgets de l'Etat en instruments d'égalité de genre dans les politiques publiques en veillant à ce que les besoins spécifiques de ces composantes émanant de tous les milieux et des différentes couches socioéconomiques soient satisfaits par une répartition plus équitable des ressources financières. Elles permettent également d'évaluer l'effet des dépenses et des recettes de budget sur : les femmes, hommes, filles et garçons, en prenant en considération d'autres variables à savoir l'âge, le milieu social, l'éducation, la religion,...

Les BSG développées dans les années 1980 attirent l'attention sur le fait que l'égalité des sexes est une composante essentielle et centrale des politiques macroéconomiques et qu'elle renforce le modèle de développement humain dans son ensemble.

Nous proposons le tableau récapitulatif suivant pour les budgets sensibles au genre :

Tableau N°2 : Tableau récapitulatif sur les budgets sensibles au genre

Les Budgets sensibles au genre ne sont pas:	Les Budgets sensibles au genre sont :
<ul style="list-style-type: none"> • Des budgets destinés aux femmes, • Des budgets désagrégés par sexe : les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. • Des budgets répartis à part égale entre les femmes les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses d'impact de genre des budgets, • Des instruments des politiques publiques d'égalité de genre, • Des instruments d'évaluation de l'égalité de genre dans les politiques publiques.

Source: Auteurs

Les initiatives de budgétisation sensible au genre visent à améliorer les résultats des budgets en général, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en particulier. Elles se concentrent sur des questions économiques et sociales clés qui sont souvent négligées ou

occultées dans l'analyse conventionnelle du budget et des politiques, et dans la prise de décision (Sharp et Elson, 2012).

La BSG rassemble deux questions qui ne sont pas communément associées: l'égalité des sexes et la gestion des finances publiques (GFP). Elle fait valoir que les principes d'égalité entre les sexes devraient être intégrés à toutes les étapes du processus budgétaire (Bosnic, 2015).

La BSG n'est pas un processus distinct de la réforme de la Gestion des Finances Publiques GFP mais devrait plutôt être intégrée dans ces réformes car elle fournit assez d'informations et assure une budgétisation meilleure et plus équitable (Bosnic, 2012). Elle constitue un élément ambitieux de toute réforme de la gestion publique.

En d'autres termes, une budgétisation sensible au genre est juste une bonne budgétisation, une budgétisation qui tient correctement compte des externalités positives qui découlent de l'amélioration des opportunités des femmes en matière de soins de santé, d'éducation et d'emploi (Stotsky, 2006). En outre, elle cherche à créer une politique habilitante, à renforcer les capacités et à renforcer les mécanismes de suivi qui permettent une responsabilisation sensible au genre.

1.4 Les objectifs de la Budgétisation sensible au genre

Les objectifs de l'intégration d'une perspective de genre dans les programmations budgétaires peuvent être résumés en trois axes (Sharp Rhonda, 2003):

-Faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes : Il est important de noter que la budgétisation sensible au genre consiste à restructurer le budget pour s'assurer que le gouvernement utilise les ressources publiques de manière à accroître l'égalité des sexes et, par conséquent, l'efficacité et l'efficacités des budgets et des politiques. Cela contribue à son tour à accélérer une croissance inclusive et durable.

-Renforcer la gouvernance : La bonne gouvernance consiste à adopter, dans la conception, le suivi et l'évaluation des politiques, une approche participative des différents membres de la population. A cet égard la BSG constitue un instrument technique aidant les gestionnaires à concevoir et formuler des politiques basées sur les droits fondamentaux (droits économiques, culturels, sociaux, etc.) des femmes et des hommes, aussi à mobiliser les ressources publiques d'une façon plus effective et ciblée dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, la responsabilisation des acteurs et la reddition de compte. Autrement dit contribuer à la bonne gouvernance dans les finances publiques.

- **Promouvoir la transparence dans la planification budgétaire** : La budgétisation sensible au genre est fondée sur l'analyse de genre qui évalue la manière dont un budget traite les écarts entre les sexes et examine la répartition réelle des ressources entre les citoyens. Une telle analyse permet également d'inclure des questions clés qui sont souvent négligées dans les budgets et les analyses politiques, telles que l'effet économique de la répartition inégale du travail non rémunéré et son effet économique net sur les femmes, ainsi que la répartition inégale des ressources au sein des ménages. Une bonne analyse sous l'angle du genre conduit à une bonne planification, une bonne budgétisation pour l'égalité des sexes et peut éviter les dépenses inefficaces.

Ces objectifs démontrent que la budgétisation sensible au genre s'intègre dans le modèle des trois 'E' de Management (the three E's approach), considéré comme la base du suivi et d'évaluation des performances dans l'administration publique à travers les principes des «3E» c'est-à-dire l'économie, l'efficacité et l'efficience.

Dans la gestion des finances publiques et particulièrement la budgétisation sensible au genre, il est nécessaire d'étendre le principe de base des «3E» au nouveau modèle de «6E», c'est-à-dire l'équité, l'environnement et l'éthique.

2. La mise en œuvre de la dimension genre dans la nouvelle démarche de planification budgétaire

2.1 Contexte de l'adoption de la BSG au Maroc :

Des avancées majeures ont été enregistrées au Maroc en faveur de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques, projets et programmes de développement afin de renforcer l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux droits économiques, sociaux, politiques, culturels et environnementaux.

Sur le plan international, le Maroc a ratifié différentes conventions, en l'occurrence :

- Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'Enfant ;
- Convention de la des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes, CEDEF ;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels ;

- Il s'est engagé également à la réalisation des Objectifs Millénaire pour le développement OMD qui a tiré sa fin en 2015, pour inaugurer en 2016 le lancement officiel du Programme des objectifs de développement durable ODD à l'horizon 2030.
- Etc. ;

Sur le plan national et en harmonie avec les engagements internationaux du pays, le Maroc a mis en place des stratégies et des réformes pour promouvoir l'égalité entre les sexes, notamment :

- La réforme du code de la famille ou MOUDAWANA;
- L'adoption récente du nouveau code du travail qui confirme, entre autres, le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de salaire tout en renforçant le droit de la mère;
- La réforme du code de la nationalité;
- La Mise en œuvre de l'INDH dès l'année 2005;
- L'adoption de la nouvelle Constitution le 1er juillet 2011, notamment l'article 19 qui stipule que la femme et l'homme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère social, civil, culturel, économique, politique et environnemental. Il dispose que *«l'État œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes et met en place une autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination afin de favoriser des progrès dans ces domaines»* ;
- L'élaboration du nouveau Plan Gouvernemental pour l'Egalité intitulé «ICRAM¹2» pour la période (2017- 2021), qui constitue la continuité du Plan Gouvernemental pour l'égalité (PGE) intitulé «ICRAM 1 » mis en œuvre en juillet 2013 en perspective de la parité pour la période (2012-2016) ;
- L'adoption d'une nouvelle Loi Organique Relative à la Loi de Finances (LOF) en 2015 institutionnalisant l'élaboration d'indicateurs de performance sensibles au genre;
- ...Etc.

¹ ICRAM : Initiatives Concertées pour le Renforcement des Acquis des Marocaines

2.2 La réforme budgétaire axée sur les résultats: cadre d'intégration «gender mainstreaming»

Le contexte favorable précité a contribué au lancement de la BSG en partenariat entre l'ONU Femmes et le Ministère de l'Economie et des Finances depuis 2002. La budgétisation sensible au genre s'inscrit dans le cadre de la démarche axée sur la performance sensible au genre.

En effet, dans le souci de répondre aux exigences accrues des citoyennes et des citoyens partout dans le monde portant sur la qualité de services rendus, et aux pressions qui s'alignent avec de nouvelles exigences en matière de transparence et de reddition de compte ; plusieurs pays se sont engagés depuis les années 1990, dans un vaste chantier de réforme dans le but d'assurer l'efficacité de leur gestion publique. La gestion axée sur les résultats et les rapports de performance constituent les principales orientations de l'action menée pour améliorer la performance des administrations. (V. Besrest, 2012).

Le Maroc et à l'instar de ces pays, a adopté la réforme budgétaire axée sur les résultats en 2002. Cette réforme a comme principal objectif la mise en place des politiques publiques qui sont en mesure d'améliorer le niveau de vie des citoyens et des citoyennes et ce, en passant d'une logique de gestion basée sur les moyens à une logique de gestion axée sur les résultats GAR. Cette réforme requiert également la structuration des budgets en budgets-programmes et chaque programme est accompagné d'objectifs (Mabchour A. Et all, 2019).

La mise en œuvre de la gestion budgétaire axée sur les résultats au Maroc s'est fondée sur cadre réglementaire prévoyant trois dispositifs, à savoir : la globalisation des crédits, la contractualisation et le partenariat.

La globalisation des crédits : ce dispositif consiste à adapter le processus budgétaire au cadre de la déconcentration en conférant aux ordonnateurs et sous-ordonnateurs davantage une plus grande souplesse, liberté et responsabilité dans la gestion des crédits mis à leur disposition. Mais bien encadré avec la réalisation des objectifs qui leur sont assignés et une évaluation de leurs résultats.

La contractualisation : considérée comme corollaire indissociable de la globalisation des crédits, cette approche de fonctionnement contribuera à instaurer un nouveau mode de gestion entre l'administration centrale et ses services déconcentrés, ayant pour but l'amélioration des performances, le renforcement de l'autonomie et de la déconcentration budgétaire en

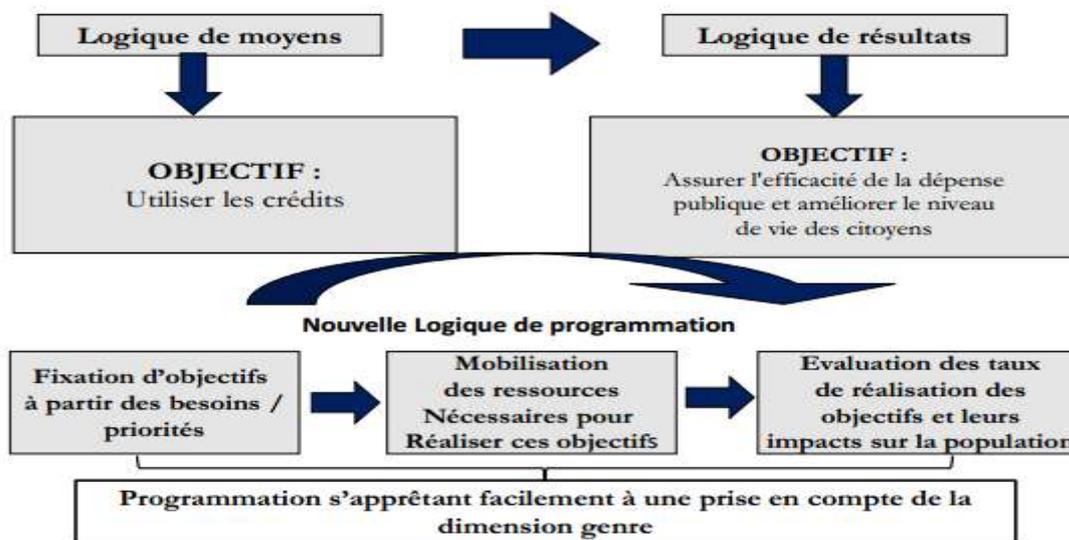
définissant les obligations et les droits de chaque partie via un contrat entre l'administration centrale d'un côté et ses services déconcentrés de l'autre.

Le partenariat : repose sur la participation de l'ensemble des acteurs dans la réalisation et l'exécution des projets dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat.

En parallèle du cadre réglementaire, la gestion axée sur les résultats requiert un autre cadre de nature structurelle, basé sur l'analyse de la situation sociale économique partant des besoins et des priorités différenciés des populations cibles, à savoir les femmes, les filles, les hommes et les garçons de toutes les couches sociales.

L'approche genre constitue en effet l'un des instruments contribuant au renforcement de la logique de gestion axée sur les résultats des actions publiques, comme le démontre la figure N°1 suivante, étant donnée qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une analyse et d'une évaluation concises des répercussions des allocations budgétaires sur les populations cibles, tout en prenant en considération leurs besoins différenciés. Elle permet de déterminer les disparités et les inégalités pour une meilleure définition des politiques et des interventions nécessaires.

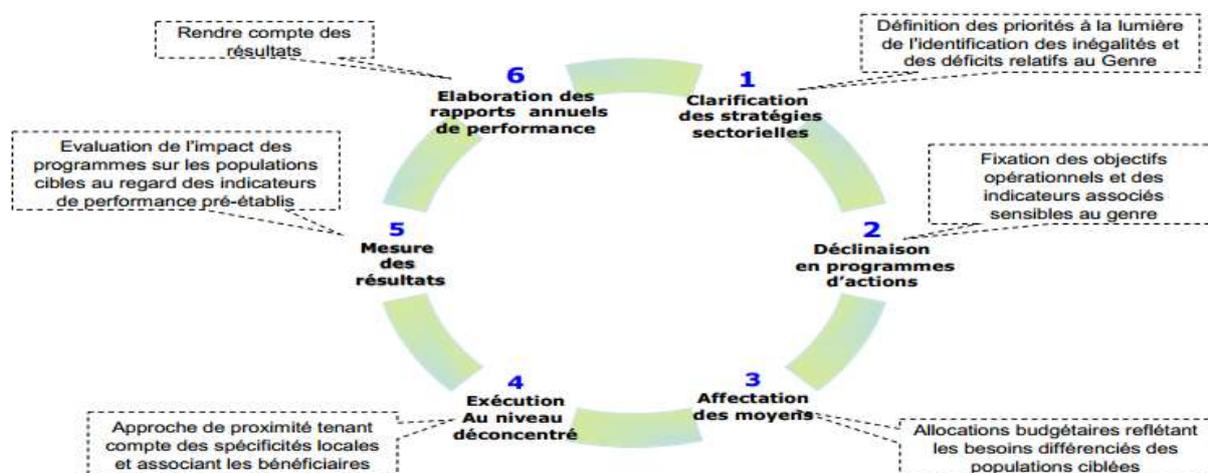
Figure N°1: Principes de base de la GAR intégrant la dimension genre



Source : Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances, réforme budgétaire axée sur les résultats

Par ailleurs, en s'inspirant de la méthode conçue par D. Budlender d'analyse genre des budgets, le processus de l'intégration de la dimension genre dans les pratiques de la planification budgétaire au Maroc suit plusieurs étapes, résumées dans la Figure N°2 suivante:

Figure N°2 : le processus de l'intégration de la dimension genre dans les pratiques de la planification budgétaire



Source : Guide de la réforme budgétaire axée sur les résultats

2.3 La planification et la programmation budgétaire selon les prescriptions de la nouvelle loi organique relative à la loi de Finances :

L'expérience de la gestion des finances publiques axée sur les résultats et soucieuse de l'égalité des sexes depuis plus de 10 ans au Maroc a abouti, par le Conseil du gouvernement, à l'adoption de la nouvelle loi organique des finances qui institutionnalise légalement l'égalité des sexes dans les processus budgétaires.

La nouvelle loi organique N° 130-13 relative à la loi de Finances (LOF) adoptée en 2015, a introduit plusieurs concepts dans le cadre de la nouvelle démarche basée sur la performance de la gestion publique, la transparence et la reddition des comptes, traduit la jonction entre la gestion axée sur les résultats et l'intégration de l'approche genre.

Elle offre, dans ses articles (38 à 42) par le biais de nouveaux dispositifs et par la nouvelle présentation des dépenses sectorielles par programmes, régions et projets ou actions qu'elle met en place, l'occasion propice d'incorporer les préoccupations d'efficacité et d'équité rattachées à la dimension genre. L'adoption de ladite loi représente une majeure avancée en matière d'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats sensibles au genre, cette loi instaure la planification stratégique qui s'étale sur trois ans par le biais des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et renforce l'alignement des budgets sur les politiques publiques.

Ainsi, chaque ministère est amené à élaborer un programme de performance regroupant l'ensemble des projets du ministère en question. Ce programme doit identifier des objectifs et

des indicateurs de performance sensibles au genre dans le but d'évaluer et de mesurer l'atteinte des résultats escomptés (Mabchour A. Et all, 2019).

Chaque année, au moment de la préparation du projet de loi de finances, les ministères s'engagent à présenter leurs programmes de performance qui accompagnent les projets de budgets sectoriels et qui seront présentés aux commissions sectorielles parlementaires (l'Article 39 de la Loi Organique n°130-13 relative à la Loi de Finances de 2015).

3. Quelques opérations phares du processus de mise en œuvre des budgets sensibles au Genre au Maroc

Le processus de mise en œuvre des budgets sensibles au Genre au Maroc s'est articulé autour de deux étapes. La première a été basée sur une étude de faisabilité méthodologique, la deuxième phase, menée dans le cadre du partenariat entre l'ONU Femmes et le Ministère de l'Economie et des Finances, portait sur le renforcement de la connaissance et des pratiques de cette approche.

Phase préliminaire: l'examen de la faisabilité méthodologique

Avec l'appui de la Banque Mondiale, le Ministère de l'Economie et des Finances a conduit en 2002 une étude préliminaire sur "la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du Genre et de l'enfance au Maroc" dont deux principaux objectifs ont été assignés :

- Initier une analyse sensible au Genre du budget afin d'indiquer les informations statistiques et budgétaires, également d'indiquer les questions méthodologiques posées ;
- Définir les éléments et principes requis pour le développement d'une stratégie pour la «gendérisation» du budget.

Phase: de la budgétisation sensible au genre

La volonté de la mise en œuvre effective de cette réforme novatrice s'est renforcée par la mise en place d'un projet intitulé «le renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget». Ce projet a été organisé, dès décembre 2002 sur la base des recommandations tirées de l'étude de faisabilité effectuée lors de la phase préliminaire, par le Ministère des Finances et de la Privatisation avec l'appui et le financement du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) et il s'inscrit dans le cadre d'un programme mené par l'UNIFEM intitulé « Renforcement de la gouvernance économique : L'analyse Genre appliquée au budget gouvernemental »

Le projet budget genre se décline en plusieurs phases, et chaque phase comporte plusieurs axes d'intervention complémentaires qui peuvent être synthétisées comme suit, dans le tableau ci-dessous:

Tableau N°3 : Les différentes phases et opérations du processus de mise en œuvre des budgets sensibles au Genre au Maroc

Phases	Operations
Phase préliminaire 2001-2002	Etude de faisabilité : «La faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance», conduite en 2002 au MEF avec l'appui de la Banque Mondiale Réforme budgétaire axée sur les résultats (initiée en 2002)
Première phase 2003-2004	Sensibilisation des parlementaires et des ONG Renforcement des capacités des responsables chargés de la planification budgétaire en matière de genérisation du budget, des responsables relevant de plusieurs départements ministériels (Exemple :Finances et Privatisation, Enseignement Supérieur, Santé, Intérieur, Education Nationale et Jeunesse, Agriculture et Développement Rural, Famille, Solidarité et Action Sociale, Formation Professionnelle,...)
Deuxième phase 2005-2009	Élaboration d'outils et guides méthodologiques Elaboration du rapport genre accompagnant la loi de finances Enrichissement du système d'information national par les données sensibles au genre Élaboration d'un examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc
Troisième phase 2010-2012	Renforcement de l'appropriation de la BSG Evaluation et Suivi des politiques publiques en matière de Genre: vers une appropriation de l'approche basée sur les Droits Humains
A partir de 2013	Appropriation de l'application de la BSG sous le prisme des Droits Humains Signature de la convention de partenariat entre le MEF et l'ONU Femmes pour la mise en place, l'opérationnalisation et le développement du Centre de l'Excellence de la BSG (CE BSG);
2015	Adoption le 2 juin 2015 de la nouvelle loi organique n°130-13 relative à la loi de finances par le dahir n°1-15-62.
2016-2017	Lancement de la première vague de préfiguration de la sensibilité genre dans le

	processus budgétaire au profit de 10 départements (Economie et finances, Santé, Développement Social, Jeunesse et Sport, Culture, Emploi, Eau, Intérieur à travers cas INDH, agriculture, pêche).
2018	Lancement de la deuxième vague de préfiguration de la sensibilité genre dans le processus budgétaire portant sur 13 départements ministériels
2019	Lancement de la 3ème vague pour la généralisation du processus

Source: Auteurs

Conclusion :

L'objectif principal de notre article est de traiter et analyser le processus de l'intégration de l'approche genre dans les programmations budgétaires au Maroc. Au fil de notre travail nous avons essayé de procéder par une revue de littérature synthétique liée à notre thématique, ensuite de réaliser une lecture contextuelle de l'adoption de BSG. Pour proposer finalement une analyse des différentes phases et axes d'intervention du processus de mise en œuvre des budgets sensibles au Genre au Maroc.

En guise de conclusion, l'intégration de l'approche genre dans la préparation et la mise en œuvre du budget est l'une des réformes majeures adoptées par les autorités marocaines durant ces dernières années, elle a été marquée par la réalisation d'importants progrès depuis son lancement en 2002 en parallèle avec la réforme budgétaire axée sur les résultats. Toutefois, des inégalités de genre persistent encore quant aux l'accès des femmes à la sphère économique, aux soins, et à la gouvernance. Des inégalités qui inhibent le Maroc d'accroître le taux de croissance de son PIB par habitant.

Dans ce sillage, le rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre qui accompagne le projet de Loi de finances 2020 précise que l'étude menée par le FMI quantifie les pertes en termes de croissance économique du pays et que les inégalités en question sont susceptibles d'expliquer les écarts du taux de croissance du PIB par habitant.

Par ailleurs, les normes gendrées et les inégalités font en sorte que les conjonctures économiques, politiques, les urgences sanitaires telles que la pandémie de COVID-19, aient des conséquences socioéconomiques différentes sur les hommes et les femmes.

A la lumière des mutations remarquables de la conjoncture économique et sociale, induites par l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 le recours à une loi de finances rectificative pour l'année 2020 s'est imposé, la première loi rectificative au Maroc date depuis 30 ans.

Ce recours a pour objectifs : l'actualisation des principaux agrégats macroéconomiques et des hypothèses pour lesquelles le projet de la loi de finances a été élaboré pour l'année 2020, l'ajustement des prévisions de recettes et de dépenses, en prenant en considération l'impact du mouvement du contexte sanitaire et économique. Détermination d'un plan ambitieux de travail pluriannuel pour accélérer la reprise de l'activité économique.

Et si l'on ne prend pas en considération des aspects relatifs au genre dans les politiques budgétaires et dans les systèmes de gestion des finances publiques pour affronter telles conjonctures, de nouvelles inégalités verront le jour et pas uniquement celles déjà existantes seront exacerbées.

Dans ce cadre, une nouvelle piste de recherche peut être menée pour présenter et analyser les politiques des finances publiques qui seront entreprises par les autorités marocaines afin d'atténuer les inégalités entre le genre, réduire les répercussions négatives de la profonde récession économique qui s'annonce et de hisser les résultats de la gestion des finances publiques.

Référence bibliographiques :

- Budlender, D., Elson, D., Hewitt, G. & Mukhopadhyay, T. (eds.) (2002), «Gender Budgets Make Cents. Understanding Gender-Responsive Budgets». London: Commonwealth Secretariat.
- Budlender, D. and G. Hewitt (2003), «Engendering Budgets a Practitioners Guide to Understanding and Implementing Gender-Responsive Budgets», The Commonwealth Secretariat.
- Budlender, D.; Sharp, R.; Allen, K. (1998), «How to do a Gender-Sensitive Budgets Analysis. Contemporary Research and Practice». London, The Commonwealth Secretariat.
- Bosnic, M., (2015). «Gender Responsive Budgeting, Professional Development Reading» Pack, No.14, GSDRC.
- Conseil de l'Europe (2004), «Gender mainstreaming: cadre contextuel, méthodologie et présentation des «bonnes pratiques»». Strasbourg, EG-S-MS (1998) 2ème rév.
- Conseil de l'Europe(2005), « L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : Rapport final du groupe de spécialistes sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (EG-S-GB) ». Strasbourg.
- Elson, D., & Sharp, R. (2010), «Gender-responsive budgeting and women's poverty. In: Chant, S. (ed.) (2010). International Handbook of Gender and Poverty: Concepts, Research, Policy». Cheltenham: 12 GSDRC Helpdesk Research Report Edward Elgar Publishing Ltd., 522-527. Excerpts available from: Entraide Nationale. (2013). Annuaire statistique.
- Elson, Diane (1999), «Gender Budget Initiative, Background Papers». Commonwealth Secretariat, London.
- Elson, Diane (2002), «Macroeconomics and Macroeconomics Policy from a Gender Perspective, Public Hearing of Study Commission? Globalisation of the World Economy- Challenges and Responses? Deutscher Bundestag.
- European Institute for Gender Equality (EIGE) (2016), The Gender Impact Assessment Guide, <http://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/toolkits/gender-impact-assessment/what-genderimpact-assessment>
- Hanane MIRI (2014), « La Budgétisation sensible au genre au MAROC »; Université Mohammed Premier FDES

- Gender Budgeting, L'institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Belgique, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming/application/gender_budgeting
- LABANI MOTLAGH Sepideh, SCHNEIDER Katrin (2017), « L'ancrage de la budgétisation sensible au genre dans les stratégies, les programmes et les actions des départements ministériels au Maroc. Guide méthodologique », Ministère de l'Économie et des Finances, CEBSG https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/BSG-Guide-long_28-08-2019_09-59.pdf
- LABANI MOTLAGH Sepideh (2014), « Guide sur l'Intégration Transversale de l'Égalité de Genre dans les Politiques Publiques », Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, GIZ-Maroc
- Laqueur T(1990), « La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident », Paris, Gallimard, 1992
- Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, (2012), « Introduction aux études sur le genre », 2e éd Bibliothèque nationale, Paris.
- M. Pasteel & all (2008), « Le gender mainstreaming - Actes du cycle de séminaire : un nouveau défi pour le gouvernement fédéral et ses administrations » ; l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ; Bruxelles
- MABCHOUR A. & all (2019) « Etat des lieux de l'introduction de la programmation budgétaire axée sur la performance-cas des administrations marocaines préfiguratrices», Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 8 : Mars 2019/ Volume 3 : numéro 4 » p : 331-352
- Marion Meesters (2009) « Politique d'intégration de la dimension de genre aux Pays-Bas » ; Bureau Meesters en Oudejans, Pays-Bas
- Milana Otrusinova, Eliska Pastuszakova, « Concept of 3 E's and Public Administration Performance», (2012), International Journal Of Systems Applications, Engineering & Development Issue 2, Volume 6.
- Sharp, R. & Elson, D., (2012), «Improving budgets: A framework for assessing gender responsive budget initiatives». Adelaide: University of Australia
- Sharp, R., UNIFEM (2003), «Budget for Equity; Gender budget Initiative Within a Framework of Performance Oriented Budgeting», Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, États-Unis.

- Sharp, R. (2007), «Gender Responsive Budgets (GRB's) have a place in financing gender equality and women's empowerment», UN Expert Group Meeting on Financing for gender equality and the empowerment of women in Oslo, Division de la promotion de la femme des Nations Unies, New York, États Unis.
- Stotsky, J.G., (2006), «Gender Budgeting, IMF working paper», International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department, Washington DC, États Unis
- Revue Al Maliya Trimestrielle du Ministère des Finances et de la Privatisation Juin (2006), n°38;
- UN-WOMEN (2010) United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women <https://morocco.unwomen.org/fr/actualites-evenements/actualites/2015/05/lof-2015>

Circulaires et décrets:

- Circulaire 4/2015 relative au lancement de la budgétisation par programme axée sur la performance, (18 Juin 2015), Chef du gouvernement, Royaume du Maroc.
- Circulaire 6/2016 relative au lancement de la 4^{ème} vague de préfiguration de la LOF, (23 Mai 2016), du Chef du Gouvernement, Royaume du Maroc.
- Dahir n° 1-15-62 du 14chaabane1436 (2 juin 2015) portant promulgation de la loi organique N°130-13relative à la loi de finances, Bulletin Officiel, N°6370 -1er ramadan 1436(18-6-2015)
- Décret n°2-15-426 du 28ramadan1436(15juillet2015) relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances, Bulletin Officiel, N° 6378– 29 ramadan1436 (16-7-2015)